



AVIS DE CONCOURS DE RECRUTEMENT
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA COOPÉRATION AFRICAINE
ET DES MAROCAINS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER

Le Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger organise **le 27 Septembre 2026** à Rabat, un concours pour le recrutement de **31 Techniciens de 4^{ème} Grade** (échelle 8), dont 1 poste est réservé au Département des Marocains Résidant à l'Étranger.

○ **Conditions de participation**

Le présent concours est ouvert aux candidats de nationalité marocaine, âgés au plus de 40 ans et titulaires d'un **diplôme de Technicien** délivré par l'une des institutions de la formation professionnelle créées conformément au décret n° 2.86.325 du 9 janvier 1987, portant statut général des institutions de la formation professionnelle tel qu'il a été modifié et complété, ou d'un diplôme équivalent dans l'une des spécialités suivantes :

- | | |
|----------------------------|--------------------|
| 1. Gestion | 1. تدبير |
| 2. Secrétariat Bureautique | 2. كتابة المكنتيات |

Un (1) poste est réservé au Département des Marocains Résidant à l'Étranger : spécialité " Secrétariat Bureautique ".

25% des postes mis en compétition seront réservés aux candidats ayant la qualité de résident, de pupille de la nation, d'ancien militaire ou d'ancien combattant, et 7% aux personnes handicapées.

○ **Les épreuves**

Le concours comporte trois épreuves dont la durée et le coefficient sont déterminés comme suit :

Epreuves	Durée	Coefficient
Epreuves Ecrites		
a- Rédaction d'un sujet d'ordre général ou traduction d'un texte en arabe à une langue étrangère choisie par le candidat.	2 heures	2
b- Sujet ou questions relatifs aux spécialité(s) demandée(s), ou aux fonctions et postes à pourvoir.	3 heures	4
Epreuve Orale ou Pratique		
Entretien avec un jury sur différents sujets et questions, ou examen pratique dans le domaine de la spécialité exigée, le but étant d'évaluer la capacité du candidat à accomplir les fonctions et les postes liés au grade mis en compétition.	Entre 15 et 30min	4

○ Dossier de candidature

Il est obligatoire de soumettre le dossier de candidature contenant toutes les pièces mentionnées ci-dessous via le lien : <https://concours.maec.gov.ma>

1. Curriculum Vitae (CV) contenant la photo du candidat ;
2. Copie de la Carte Nationale d'Identité (recto-verso) ;
3. Copie du diplôme dans l'une des spécialités mentionnées ci-dessus ;
4. Copie de l'arrêté d'équivalence du diplôme pour les candidats titulaires d'un diplôme étranger ou d'un diplôme d'institution d'enseignement supérieur privé agréée ;
5. Autorisation définitive de participation au concours délivrée par le service chargé des Ressources Humaines de l'Administration d'origine pour les candidats fonctionnaires ;
6. Attestation ou carte de qualité de résident, de pupille de la nation, d'ancien militaire ou d'ancien combattant pour les candidats ayant une de ces qualités ;
7. Attestation d'handicap ou de besoin spécifique délivrée par le Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille pour les candidats concernés ;
8. Pour les diplômes n'ayant pas la mention de la spécialité ou de la discipline enseignée, une attestation délivrée par l'organisme d'enseignement concerné contenant la spécialité ou la discipline demandée pour ce concours.

Toute candidature non inscrite en ligne, incomplète ou incorrectement soumise en ligne ne sera pas prise en considération. Toute déclaration fausse ou inexacte entraînera l'annulation de la candidature.

○ Lieu du concours

Le lieu du concours sera affiché via les sites web suivants : www.emploi-public.ma et <http://www.diplomatie.ma> et <https://concours.maec.gov.ma> et sera envoyé par e-mail aux candidats retenus pour passer les examens.

○ Délais d'envoi des dossiers

Les candidats à ce concours doivent obligatoirement renseigner le formulaire d'inscription et soumettre les pièces exigées susmentionnées dans l'espace réservé aux candidatures accessible via le lien : <https://concours.maec.gov.ma> et ce avant le **10 Août 2026** à 16h30.

Le Ministère se réserve le droit, à toutes les étapes du concours, de prendre toutes les mesures nécessaires afin de s'assurer que les candidats remplissent les conditions et possèdent les qualifications requises. S'il s'avère qu'un candidat préalablement déclaré admis ne remplit pas l'une ou plusieurs des conditions requises, ou a fourni des informations inexacts concernant sa situation, son admission sera annulée, et il sera par conséquent remplacé, selon l'ordre de mérite, par un candidat inscrit sur la liste d'attente et remplissant les conditions requises.

